



RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE **DURANT L'ANNEE 2019**

Compte rendu des conditions dans lesquelles ont été exercés les droits de vote relatifs aux FIA gérés par GESTYS

(Article 319-22 du règlement général de l'AMF)

Préambule : GESTYS gère deux FIA à vocation générale, le FIA GESTYS SANTE BIOTECH, dont l'actif est au 27 décembre 2019 de 1 572 K€ et le FIA GESTYS VALEURS FAMILIALES dont l'actif au 27 décembre 2019 est de 4 502 K€.

1 - Rappel de la politique de vote définie par GESTYS :

Compte tenu de la taille de la structure, il a été décidé que les gérants de GESTYS ne participeraient pas physiquement aux Assemblées Générales des sociétés concernées. En effet, l'intérêt des porteurs de parts exige un suivi rigoureux et quotidien de l'évolution des cours, des secteurs et des marchés.

Afin d'exercer ses droits de vote, GESTYS donne procuration aux dirigeants représentant les sociétés dont les titres sont inscrits à l'actif des FIA gérés par GESTYS.

Le vote direct ne s'exerce que si GESTYS estime que l'intérêt des actionnaires pourra être lésé à cause du vote d'une résolution : dans ce cas, GESTYS vote contre cette résolution.

2 – Analyse globale des votes :

a) Mode d'exercice des droits de vote :

Quelque temps avant les Assemblées Générales, l'établissement financier dépositaire (CIC) a adressé à GESTYS les bulletins de vote qui ont permis de donner procuration.

Dans la mesure où ces bulletins ont été reçus en bonne et due forme et avant la date limite prévue pour voter par procuration, GESTYS les a retournés signés au dépositaire en charge de la transmission aux sociétés dont les titres sont inscrits à l'actif du portefeuille des FIA.

Une copie de chaque bulletin a été conservée au siège de GESTYS.

b) Vote effectif aux assemblées générales tenues en 2019 :

<i>Zones géographiques</i>	<i>Nombre AG résultant du périmètre initial</i>	<i>Nombre AG votées</i>	<i>Pourcentage AG votées</i>
France	57	57	100
Etranger	2	2	100

3- Conflits d'intérêts :

La société de gestion n'a relevé, dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote, aucun conflit d'intérêts au titre de l'exercice 2019.

4- Conclusion :

GESTYS n'a pas dérogé en 2019 à sa politique de vote.

Pour les 59 Assemblées Générales tenues au cours de l'année, GESTYS n'a pas estimé que l'intérêt des porteurs pouvait être lésé à cause du vote d'une résolution.

GESTYS n'a donc pas exercé directement ses droits de vote et a donné procuration aux présidents des Assemblées Générales pour l'ensemble des réunions soit, 59 convocations sur les 59.

Fait à Paris, le 24 avril 2020

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GESTYS
37, rue des Mathurins
75008 PARIS

Ces documents sont également sur le site internet www.gestys.com
